

manifestons

<http://www.cgas.ch/1erMai/>

2018

journée revendicative internationale
des travailleuses et travailleurs

1^{er} mai

contre
la précarité

égalité salariale et
salaire minimum

OUI

mardi 1^{er} mai 2018

13h30 départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, pont du Mont-Blanc, rue d'Italie, rues Basses, rue de la Corraterie, place Neuve, parc des Bastions

15h allocutions des Verts et du Syndicat Unia

15h15 fête populaire, restauration avec plus de 30 stands, jusqu'à 20h00

CONTRE LA PRÉCARITÉ

23.-

C'EST UN MINIMUM

Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} mai (022 731 84 30 info@cgas.ch), constitué par CGAS Communauté genevoise d'action syndicale, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts, Syndicat du personnel du BIT, Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné et les associations de personnel du CERN, de l'OIM, de l'OMPI, de l'OMS et de l'UIT, FICSA Fédération des associations de fonctionnaires internationaux. Soutenu par AVIVO, OSEO Œuvre suisse d'entraide ouvrière, CCSI Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève, ASSMP Association Maison Populaire de Genève, MPF Mouvement populaire des familles, ATTAC Genève, CUP Collectif urgence Palestine, JSG Jeunesse socialiste genevoise, DAL Défense des Aîné-e-s des Locataires de l'Emploi et du Social, La Gauche-Genève, PCG Parti communiste genevois, ADC Association de défense des chômeurs, Gauchebdo, ACRG Association chilienne de Genève, ADTS Association de défense des travailleuses du sexe, AKM Association Centre culturel des Alévis de Genève, Les Jeunes vert-e-s, Association du personnel du CICR, CSS(r) Centrale Sanitaire Suisse romande

**Signez l'initiative ci-jointe,
ou téléchargez sur :**
www.salaireminimum.ch

Contre la précarité : égalité salariale et salaire minimum légal

Les salaires stagnent, alors que les loyers et les primes d'assurance-maladie ne font qu'augmenter. Les femmes en particulier sont surreprésentées parmi les travailleur-euse-s pauvres et les bénéficiaires de l'aide sociale : elles forment les deux tiers des salarié-e-s qui touchent moins de 4000 francs par mois et les discriminations salariales à travail égal leur coûtent chaque mois 585 francs, selon les dernières statistiques fédérales.

Bas salaires et discrimination salariale pèsent sur l'ensemble de la collectivité. Il est temps d'y mettre un terme : instaurons un salaire minimum légal à Genève, ainsi que des contrôles et sanctions de la discrimination salariale au niveau fédéral !

23.-/h, c'est un minimum

Toute personne travaillant à plein temps doit pouvoir vivre de son travail. Pourtant, selon le rapport du Conseil d'Etat sur la pauvreté à Genève, publié en 2016, 18% des bénéficiaires de l'Hospice Général travaillent sans que leur salaire leur permette de vivre décemment. 30'000 salarié-e-s touchent moins de 4000 frs par mois pour un travail à plein temps et la moitié d'entre eux doit même boucler le mois avec moins de 3500 frs. Pour subvenir, chichement, à leurs besoins, ces salarié-e-s doivent recourir aux aides publiques.

L'établissement d'un salaire minimum fait partie des mesures que l'Etat peut prendre contre la précarisation des salarié-e-s. Le canton de Neuchâtel a ainsi fixé un salaire minimum de 20 frs de l'heure, sur la base du calcul déterminant le montant des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI. Le coût de la vie étant plus élevé à Genève, le même calcul donne un salaire minimum de 23 frs de l'heure dans notre canton.

Il est plus que temps que notre canton protège efficacement les travailleur-euse-s contre la précarité. Loin des effets d'annonce politiques, qui désignent des salarié-e-s comme boucs émissaires parce qu'ils ne sont pas nés en Suisse ou n'y résident pas, le salaire minimum s'attaque à la racine du problème : il empêche les patrons de baisser les salaires au nom de la situation économique. C'est pourquoi la Communauté genevoise d'action syndicale a décidé de lancer l'initiative « 23 francs minimum ».

Un salaire minimum légal pour les branches à bas salaire

A Genève, 48% des travailleurs-euse-s ne sont pas protégé-e-s par une convention collective de travail. C'est dans ces secteurs que sévit principalement la sous-enchère salariale résultant des abus patronaux. Mais d'autres secteurs soumis à une convention collective ou un contrat-type ne bénéficient pas non plus de salaires minimaux décents. Dans l'hôtellerie-restauration, par exemple, le salaire horaire pour la catégorie la plus basse (employé-e sans qualification) est à 17.50 frs. Dans le commerce de détail, il est de 21.65 frs pour le personnel sans expérience et sans diplôme. Dans le secteur du nettoyage, le salaire horaire d'un-e employé-e sans qualification est de 18.95 frs. Enfin, le personnel sans qualification employé à travers les agences de travail temporaire est au bénéfice d'un salaire horaire de 19.75 frs.

Sans surprise, la plupart des branches à bas salaire emploient beaucoup de femmes. Les employeurs considèrent que ces emplois mobilisent des compétences naturelles, qui n'auraient pas nécessité d'apprentissage, ce qui justifierait le fait que ces travaux ne soient pas mieux rémunérés. Plus largement, les tâches massivement exercées par des femmes ont tendance à être mal considérées.

L'introduction d'un salaire minimum légal à 23 frs de l'heure permet donc un pas en avant vers plus d'égalité salariale entre femmes et hommes, en revalorisant la rémunération des métiers féminisés.

Discrimination salariale : ça suffit !

En juillet 1996 entrain en vigueur la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Obtenue suite à la grève des femmes du 14 juin 1991, qui avait mobilisé des dizaines de milliers de femmes dans toute la Suisse, la LEg offrait un dispositif légal permettant d'appliquer le principe de non-discrimination prévu par la Constitution suisse depuis 1981. Vingt-deux ans après, le constat est amer.

Mal appliquée, la LEg n'a que peu aidé les rares femmes qui ont eu le courage et les moyens de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Les inégalités salariales restent légion et seul un nombre très restreint d'entreprises ont utilisé les mesures volontaires imaginées par la Confédération.

Le Conseil fédéral a proposé de modifier la LEg. Le projet soumis aux Chambres obligerait les entreprises de plus de 50 employé-e-s à procéder à un contrôle des salaires tous les quatre ans et à le faire réviser par une entité externe. Il s'agirait donc d'une modification extrêmement légère, sans sanctions à la clé. Raboté en commission (l'application de la mesure est limitée à douze ans et aux seules entreprises de plus de 100 employé-e-s), le projet n'a pas été adopté par le Conseil des Etats, qui l'a relégué en commission.

La discrimination salariale coûte des millions de francs chaque année, d'abord aux femmes qui en sont victimes, mais également aux foyers, et plus largement à l'ensemble de la collectivité. Celle-ci perd des rentrées fiscales et des cotisations sociales, qui financent les services publics et les assurances sociales. Cela doit cesser. L'Etat doit instaurer un contrôle des salaires en entreprises et sanctionner les patrons qui discriminent les femmes.

L'initiative « 23.- c'est un minimum » propose des mesures contraignantes à l'égard des entreprises qui discriminent les femmes. C'est une nécessité pour combattre la précarité et la sous-enchère salariale à laquelle sont exposé-e-s les travailleur-euse-s.

Pour l'égalité salariale
Contre les discriminations

**manifestation syndicale
nationale à Berne
samedi 22 septembre, 14 h**

Transport collectif depuis Genève

Initiative zér0 pertes !

Un an après la victoire contre RIEIII, rien ne semble avoir changé. Le Conseil fédéral a modifié le nom de la réforme en PF17 (Projet fiscal 2017), mais le fond reste le même. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat maintient le même cap : les pertes fiscales annoncées avoisinent toujours 365 millions de francs.

Les conséquences sur les prestations à la population ne seront pas négligeables et entraîneront forcément une politique d'austérité. Or, le peuple suisse a clairement exprimé sa volonté le 12 février 2017 : il a dit NON à des pertes fiscales détériorant les prestations publiques !

Parce qu'une autre politique de la fiscalité des entreprises est possible, les partis de l'Alternative et la CGAS ont lancé l'initiative populaire cantonale « zér0 pertes ». Elle a pour but d'inscrire dans la Constitution cantonale les limites claires auxquelles toute réforme de l'imposition doit se soumettre. L'initiative demande:

- d'agir en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale ;
- de préserver le financement des services publics et des prestations à la population ;
- de maintenir le niveau des recettes fiscales cantonales et communales ;
- de renforcer la progressivité de l'impôt

**Signez et faites signer
l'initiative**

<http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?rubrique296>

« Les salarié-e-s d'abord ! »

« UDC, MCG : stop ! »

La préférence nationale, cantonale, indigène à l'emploi que prônent l'UDC et le MCG est une *supercherie inefficace* pour lutter contre le chômage et la sous-enchère salariale.

Pour déverser la haine des étrangers et des frontaliers, UDC et MCG « oublient » à dessein que ce ne sont jamais les travailleurs-euses (suisses ou étranger-ères, résident-e-s, frontalier-ères ou sans papiers) qui tiennent le couteau par le manche et décident d'un licenciement ou d'une baisse de salaire.

Les mesures prônées par les initiatives populaires cantonales - « Genève d'abord » lancée par le parti des patrons milliardaires UDC et l'initiative « Frontaliers stop » lancée par le MCG - préconisent de renforcer les mesures qui découlent de l'acceptation en votation populaire fédérale de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Préférence absolue à l'emploi pour les suisses et les résident-e-s, et obligation pour les entreprises d'annoncer tous les postes vacants à l'Office régional de placement.

Les salarié-e-s n'ont rien à gagner de ces mesures, et les sans-emploi risquent d'être le dindon de la farce. Parce que ces mesures aboutissent à mettre la pression sur les chômeuses et chômeurs « indigènes » à accepter des conditions de travail au rabais, et ouvrent la porte à une mise au travail forcée.

Leur but n'est pas de lutter contre les abus des patrons qui licencient, délocalisent l'emploi, licencient des plus de 50 ans puis réembauchent avec un contrat temporaire et un salaire diminué, réduisent les salaires, imposent des stages bidon aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, pratiquent les inégalités salariales et le temps

partiel imposé à l'égard des femmes mais de distraire les salarié-e-s, de les diviser, pour mieux les exploiter, et finalement de protéger le patronat et un marché libéral de l'emploi.

Seuls les syndicats luttent pour de vraies mesures contre la sous-enchère salariale et pour l'emploi par :

- le lancement de l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal de 23.-/h
- la lutte pour augmenter les salaires minimaux des CCT
- la lutte pour l'augmentation des contrôles des entreprises, avec droit d'accès des syndicats aux lieux de travail, arrêt de travail en cas de sous-enchère et relèvement des amendes et sanctions à l'égard des patrons qui abusent
- la lutte pour fixer dans les lois et dans les CCT des règles pour limiter le recours au travail temporaire
- la lutte pour la création de vrais emplois, à commencer par la transformation des 1.500 postes de stages et de réinsertion professionnelle des collectivités publiques en postes fixes
- la lutte pour la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire, pour partager l'emploi, anticiper la numérisation de l'emploi et vivre mieux
- la lutte pour une meilleure protection contre le licenciement individuel, collectif et des délégué-e-s syndicaux-ales.